

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021 à 20 h 30
COMMUNE D'AULNOY**

Présents : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE et Joël JACQUEMINET : Maires Adjoints, Nicolas CORTET, Gilles ADERIC, Caroline VASSEUR. Carole HERINK, Angélique FLOCHIN, Marielle de CHARNACE, Christian FOUCART, Julien OGIER.

Conseillers Municipaux en exercice et présents : 11

. Invités : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

. Secrétaire de Séance : Caroline VASSEUR.

La séance est ouverte à vingt heures trente, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire, à la salle des fêtes d'Aulnoy, en raison de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

- Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes, et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Sous la présidence de Patrick FRERE, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice 2020, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, délibère à l'unanimité, et vote le compte administratif 2020, laissant apparaître : un déficit d'investissement de 97 072.80 €, un excédent de fonctionnement de 12 082,19 €, et un résultat de clôture de 308 663.71 €.

- VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 12 082.19 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, affecte ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068.

- VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, communiqués par la Direction des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, vote les taux de référence de la taxe foncière :

sur le bâti : 26.97 %, et sur le non bâti : 33.64 %,

représentant un total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale de 73 045 €uros.

- VOTE DU BUDGET 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget 2021 s'équilibrant à 483 547.79 € en fonctionnement et à 261 889.80 € en investissement, Accepte le devis de la Saur, d'un montant de 1 944.95 € pour le raccordement individuel d'assainissement collectif du 39 Villers.

- REEVALUATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

La taxe d'aménagement étant établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, celle-ci était, jusqu'à présent, perçue par la commune, de plein droit, au taux minimal de 1 %. Le taux perçu par les communes peut varier de 1 à 5 %. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'une augmentation à 3 % à 7 voix pour, 4 voix ayant été favorables pour une augmentation à 4 %.

- DELIBERATION D'ADHESION DES COMMUNES DE BOULEURS, CHOISY EN BRIE, VAUCOURTOIS, MONTENILS ET LESCHEROLLES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion des Communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au PNR.

- ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021 :

Il est demandé aux Conseillers Municipaux de tenir une permanence lors des élections régionales et départementales prévues le 20 et 27 juin 2021. Des administrés seront également sollicités, afin que les 12 postes d'assesseurs nécessaires soient pourvus, pour chaque dimanche.

- FICHE DE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE :

- . Une canalisation s'est trouvée bouchée, sur le hameau du Fourchaud, en raison d'une accumulation de lingettes. La SAUR est intervenue. Un rappel des consignes sera de nouveau divulgué auprès des habitants, vu le souci récurrent.
- . Un busage défectueux sera refait au plus vite au Fourchaud, à la charge de l'entreprise ; il engendre des plaintes des habitants qui abîment leurs véhicules en passant : une rampe de cailloux a été placée provisoirement, afin de protéger les abords.
- . Des dépôts sauvages de 20 bouteilles de gaz ont été retirés par la commune sur le parking de l'étang.
- . Les habitants du Bas Mesnil se plaignent d'une augmentation du trafic et des accotements de la route.
- . Vu l'état de la route menant à Giremoutiers, le directeur technique de la Ville de Mouroux prévoit de reboucher les trous, sur son territoire.
- . Des administrés, qui auraient souhaité un regroupement, se plaignent du système de passage des encombrants et du manque de souplesse des services ; les rendez-vous ne sont pas pratiques, car ils n'ont lieu que tous les deux ou trois mois. Cette procédure évite les allers-venues de multiples camionnettes blanches auxquels les communes devaient faire face lors des précédents ramassages ponctuels.
- . Il est demandé de ne rien appuyer sur le robinet du cimetière : la commune a dû récemment le faire réparer par deux fois.

- QUESTIONS DIVERSES :

- . Madame Valérie Pécresse sera en déplacement à Aulnoy, le vendredi 16 avril, pour la signature de la convention cadre du Contrat Régional de Destination Coulommiers-Pays de Brie, et une visite à la cueillette de Nolongues.
- . ENEDIS mandate des travaux d'élagage sur la commune en 2021.
- . Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin, dit SMAGE, donne un avis favorable au PLU d'AULNOY.
- . Vu le contexte sanitaire dû au Covid, la commune ne sera pas en mesure d'organiser le repas du 13 juillet à la salle des fêtes.

RAPPELS DE BON VOISINAGE :

- . **BRULAGE INTERDIT** : Il est rappelé que tout brûlage est interdit toute l'année, même la nuit, en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne, par protection de la santé et de l'environnement.
- . **NUISANCES SONORES** : par arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23/09/2019, les travaux bruyants, (tonte, tronçonneuses, pompes...) sont tolérés :
 - de 8 h à 12 h et de 14 à 20 h les jours ouvrés,
 - de 9 h à 12 h et de 14 à 19 h les samedis,
 - de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.
- . Sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur intensité, leur durée (poste de radio, téléviseur, instruments de musique, cris, moteur laissé allumé, etc...). Il convient de veiller à la tranquillité du village, particulièrement la nuit.
- . **ANIMAUX** : les propriétaires d'animaux devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour les empêcher de faire du bruit (collier anti-aboiement, travaux d'insonorisation, déplacement d'un poulailler...).
- . **POUBELLES** : ne pas les laisser dehors, pour le cadre de vie ; il est demandé de les sortir la veille au soir du ramassage et de les rentrer le plus rapidement possible après le passage des camions. Respecter les consignes de tri rappelées sur le calendrier de ramassage.
- . **DEPÔTS SAUVAGES** : attention, ils coûtent cher à la commune, car l'accès à la déchetterie est payant pour les mairies. Les particuliers ont droit, en revanche, à 18 apports de 1m3, gratuitement en déchetterie, et peuvent demander un passage d'encombrants, à domicile, sur rendez-vous en téléphonant au 0801 902 477 ou par mail : encombrants@coved.fr, ou bien encore sur la plateforme internet : encombrants-covaltri77.com
- . **CONTENEURS A VERRE** : merci de ne rien laisser autour du conteneur et de laisser les abords propres.

L'ordre du jour étant épuisé, a séance est levée à 22 heures.